



Paris, le 4 décembre 2008

## France 2025 : Avis de l'UNAF

L'UNAF salue le travail collectif qui a permis l'élaboration de cette analyse prospective France 2025. Cette concertation d'experts, à laquelle elle a participé, permet de décrire précisément la situation, d'éclairer les débats actuels, de déceler les enjeux et de proposer de nouvelles politiques publiques. L'UNAF apporte un avis général très positif sur la démarche et sur la plupart des propositions contenues dans les scénarii « positifs ». A la lecture de l'ensemble des documents finals (tout du moins des diapositives aujourd'hui présentées, puisque la présentation sous forme de rapport rendra le travail d'analyse plus pertinent), l'UNAF préconise toutefois quelques points à approfondir.

*1/ Développer de nouveaux indicateurs : la mise en œuvre des politiques assises sur la fixation d'objectifs, puis sur l'évaluation de leur réalisation, exige des batteries d'instruments de mesure plus développés.*

L'UNAF partage l'avis du Groupe de travail n° 2 (Production et emploi) selon lequel les instruments de mesure actuellement disponibles sont insuffisants : le PIB par habitant, nécessaire, devrait être complété par une indication sur l'évolution et l'ampleur des disparités autour des données moyennes. Le ménage français moyen est de moins en moins représentatif de la situation réelle des diverses catégories de la population. De même, et encore plus en temps de crise, devrait-on se préoccuper de mesurer le pouvoir d'achat autrement qu'au travers de la seule variation des prix. Selon l'UNAF, à côté de l'indice des prix, devrait venir figurer un indice de dépenses ou, mieux, du coût de la vie, pour différentes catégories.

*2/ Le développement des nouvelles techniques dans la vie quotidienne doit pleinement intégrer les usages familiaux de ces techniques*

L'UNAF partage la nécessité de « démocratiser » la relation aux technologies en « veillant à créer les conditions d'une appropriation large et homogène » de ces technologies. Pour autant, si l'école et la formation continue auront un rôle majeur à jouer dans l'appropriation de ces technologies par tous, à tous les âges de la vie, la place de la cellule familiale ne doit être mésestimée. Bénéficier pleinement des potentiels technologiques de la vie quotidienne, c'est avant tout donner un sens à ce développement. La famille demeure le premier lieu de transmission des valeurs et du sens et rien ne permet aujourd'hui d'infirmier qu'il en sera différemment d'ici 2025. En effet, quelles que soient les technologies développées dans la vie quotidienne des familles, en matière de cadre de vie, de santé, d'éducation, de mobilité, de prévention, quelles que soient les mutations et les paradigmes anthropologiques nouveaux, la parentalité devra continuer à s'exercer parce que la famille restera le lieu premier de transmission des savoirs, l'espace premier des choix individuels. Pour l'UNAF, la cellule familiale doit plus que jamais d'ici 2025 garder toute sa place, en particulier quant à la finalité et au sens des mutations à l'œuvre et quant à l'appropriation individuelle de ces technologies.

*3/ L'indispensable réforme du marché du travail, l'accès pour tous à la formation tout au long de la vie, et la conciliation des temps*

Le groupe de travail n° 2 (production et emploi) évoque « la faible mobilisation de la main d'œuvre », principalement des jeunes et des seniors. La crise actuelle vient montrer une fois de plus que les jeunes constituent une variable d'ajustement sur le marché du travail. Et bon nombre de seniors confrontés à la nécessité d'assurer des solidarités inter-générationnelles, sont eux aussi évincés.

La réforme du marché de l'emploi est indispensable, mais n'est acceptable que dans le respect de conditions incontournables de protection des populations concernées : développer le temps partiel, comme exemple cité, ne peut être accepté dans son principe que s'il ne s'agit pas de temps partiel imposé et s'il ne conduit pas à des conditions de travail insupportables.

La réforme du marché du travail passe par plusieurs éléments essentiels dont deux concernent plus particulièrement les familles : la formation et la conciliation de contraintes professionnelles et d'obligations parentales.

La formation, dont il est maintenant établi qu'elle doit être entendue comme formation tout au long de la vie, ne bénéficie actuellement qu'à des catégories déterminées de population et ne touche pratiquement pas celles qui en ont le plus besoin. Des rapports récents, éclairés et convergents, donnent des voies de solution : déclouonnement des dispositifs, en particulier, ainsi que recours aux regroupements verticaux (filiales d'activité) plutôt qu'horizontaux (branches, comme c'est actuellement le cas) ou encore « polarisation » (« clusters ») permettant, entre autres avantages, la mutualisation entre PME et TPE de systèmes de conciliation vie professionnelle/vie familiale.

Il importe d'autant plus de s'atteler à cette réforme que la formation est une condition de l'accroissement espéré de la productivité. Or, nous assistons à un transfert de la pénibilité du travail, de la pénibilité physique vers la pénibilité intellectuelle (responsabilisation accrue, source de stress plus important). Les limites liées au facteur humain sont plus difficiles à évaluer. Là encore, l'accès pour tous à la formation permanente actualisée est une condition incontournable.

#### 4/ *Le ciblage en question*

L'UNAF est inquiète par un scénario du Groupe de travail n° 5 quant aux risques « famille ». Reprenant la Cour des comptes, alors que ce groupe reconnaît que l'équilibre actuel entre prestations universelles et prestations ciblées est « raisonnable et relativement efficace » (puisque, rappelons-le, toutes les recherches comparatives dans les pays développés soulignent que des prestations familiales universelles -avec un complément de prestations ciblées- qui répondent avant tout au principe de compensation des charges, sont plus efficaces pour lutter contre la pauvreté des enfants que des prestations ciblées), il semble accorder une valeur positive, dans un second temps, au scénario qui remet en cause cet équilibre, en indiquant une augmentation de la part des prestations ciblées dans les politiques familiales. Le scénario de l'« investissement social ciblé » serait, selon l'UNAF, contre-productif. Pour une analyse plus fine, il faudrait approfondir les distinctions ciblage/sélectivité et prestations/services.

#### 5/ *Sortir des fausses évidences : la logique additive de la parenté ne permet en rien de mieux considérer et de sécuriser les liens familiaux !*

Le groupe de travail n° 5 préconise une « logique additive de la parenté ». Afin de sécuriser les liens familiaux, il s'agirait de créer une pluri ou multiparentalité. Tout d'abord, il est à regretter que le groupe fasse une confusion entre la parenté et la parentalité ; ensuite, nous invitons le groupe à se pencher sur le problème majeur de cette proposition : il ne s'agit pas tant de créer des statuts juridiques pour sécuriser un lien (des actes juridiques actuels peuvent à cette fin être mieux adaptés) que d'étudier l'articulation de tous les statuts (en termes de responsabilité, de droits et devoirs...) ainsi que les effets de cette modification juridique sur les statuts déjà existants. En outre, selon la diapositive, cette « parenté additive » serait une réponse à la montée de nouvelles revendications en matière privée-familiale. Toutefois, soulignons que ces revendications sont parfois, entre elles, en contradiction et qu'elles peuvent aussi bouleverser des équilibres généraux, fondateurs de l'identité. Cette question, si jamais elle doit être abordée, ne mérite pas un simple encart de cinq lignes mais une analyse approfondie sur les conséquences de toute modification législative proposée.

#### 6/ *Les associations négligées*

L'UNAF regrette également que le rôle des associations ne soit pas pris en compte dans ces documents finaux, notamment au sein du groupe de travail n° 7. Rappelons que les associations qui représentent un budget cumulé de 59 Mds€ (dont 49 Mds€ pour les associations employeurs qui représentent 16 % des associations), 14 000 000 bénévoles (ce qui représente un volume de travail de 935 000 emplois temps plein) et 1 050 000 emplois équivalent temps plein, assurent une grande part des missions publiques, voire des services publics.

7/ *Distinguer négociation et dialogue social, pour des décisions économiques plus éclairées*

La négociation, qui aboutit à une organisation contractuelle des conditions de travail, doit être éclairée par le dialogue social, sans que ce dernier empiète sur la première. Or les familles, agents économiques complexes, n'ont guère voix à l'expression dans certains domaines qui les concernent pourtant directement. À la fois consommatrices, usagères et clientes, elles sont aussi contribuables et destinataires d'aides redistributives, mais encore agents économiques : support des populations actives, génératrices des clientèles futures (et des actifs futurs), lieu principal des solidarités envers les catégories vulnérables (jeunes en recherche d'accès à l'autonomie, parents isolés chargés de famille, seniors éloignés de l'emploi, personnes dépendantes pour de multiples causes...).

Elles ont leur rôle dans l'éducation et la formation des jeunes et sont pourtant écartées de toutes instances où se décident et se mettent en œuvre les politiques concernées (orientation, formation professionnelle initiale et tout au long de la vie...). Comment améliorer les conditions de travail (en particulier, conciliation des temps, mobilité géographique, aménagement des horaires, etc.) sans connaître les avis des familles des destinataires des mesures envisagées ?

Le bon sens ne commande-t-il pas qu'on les mette en état de mieux s'informer pour pouvoir s'exprimer et apporter au débat les positions économiques, sociales et durables fondées sur les réalités et les témoignages dont elles sont porteuses ? C'est bien le sens des réflexions du groupe de travail n° 5 (Risques et protection) qui dénonce l'« aversion aux risques », et préconise l'intégration de nombreux acteurs dans les processus de décision, ou à tout le moins, d'information.

En outre, l'Etat doit conserver une place dans ce dialogue social. Ainsi, l'UNAF est inquiète de la philosophie de « dénonciation » qui semble sous-tendre la réflexion du Groupe de travail n° 2 (Production et emploi), selon laquelle « l'Etat [dirigiste] régleme les relations de travail dans les moindres détails et ainsi détruit l'essence du dialogue social. [...] Il en résulte un droit social peu en phase avec l'efficacité économique car trop uniforme. ». En matière de droit social, même s'il faut accorder une place plus importante aux divers partenaires sociaux (syndicats d'employeurs et de salariés, certes, mais aussi autres partenaires du dialogue social, telle que la représentation familiale) par un dialogue social fructueux, l'Etat doit conserver une place importante, gage d'équilibre et de prospective.

8/ *La crise économique ne doit pas être un prétexte, ni même une raison, pour renoncer à des investissements essentiels*

Nous sommes aujourd'hui face à un paradoxe. Bien qu'il faille intégrer les effets actuels et à moyen terme de la crise (c'est la limite de cet exercice, engagé avant la crise, puisque les données sur lesquelles sont élaborés maints scénarii ne sont plus d'actualité (cf. par exemple les données du groupe de travail n° 5 « Risque et protection »), il ne faudrait pas que cette dernière serve de prétexte à une réduction drastique de tout investissement essentiel, facteur de sortie de crise.

Comme lors de chaque période de tension, la tentation est forte de sacrifier les politiques de moyen et long termes, le plus souvent préventives, au profit des politiques curatives de court terme. Ainsi est-il avancé l'idée d'une reconversion partielle de la politique familiale, dont on se plaît pourtant à souligner les avantages démographiques actuels, vers la politique d'assistance, dont il n'est pas question de remettre en cause la nécessité. Une vision stratégique des intérêts du pays conduit à renforcer la seconde sans porter atteinte à la première : les économies, s'il y a économies à réaliser, doivent être cherchées ailleurs. Le rapport n°1 (Europe-mondialisation, page 3) souligne que la démographie sera l'un des éléments moteurs de la croissance mondiale future (comme elle l'était en France jusqu'à maintenant).

En période de fortes mutations, certains investissements sont essentiels : à côté de l'exemple emblématique de la politique familiale et de celui du développement durable, il est d'autres domaines, plus modestes d'apparence, mais eux aussi incontournables : la création d'instruments de connaissance adaptés et actualisés pour l'élaboration et le contrôle des politiques en fait partie.